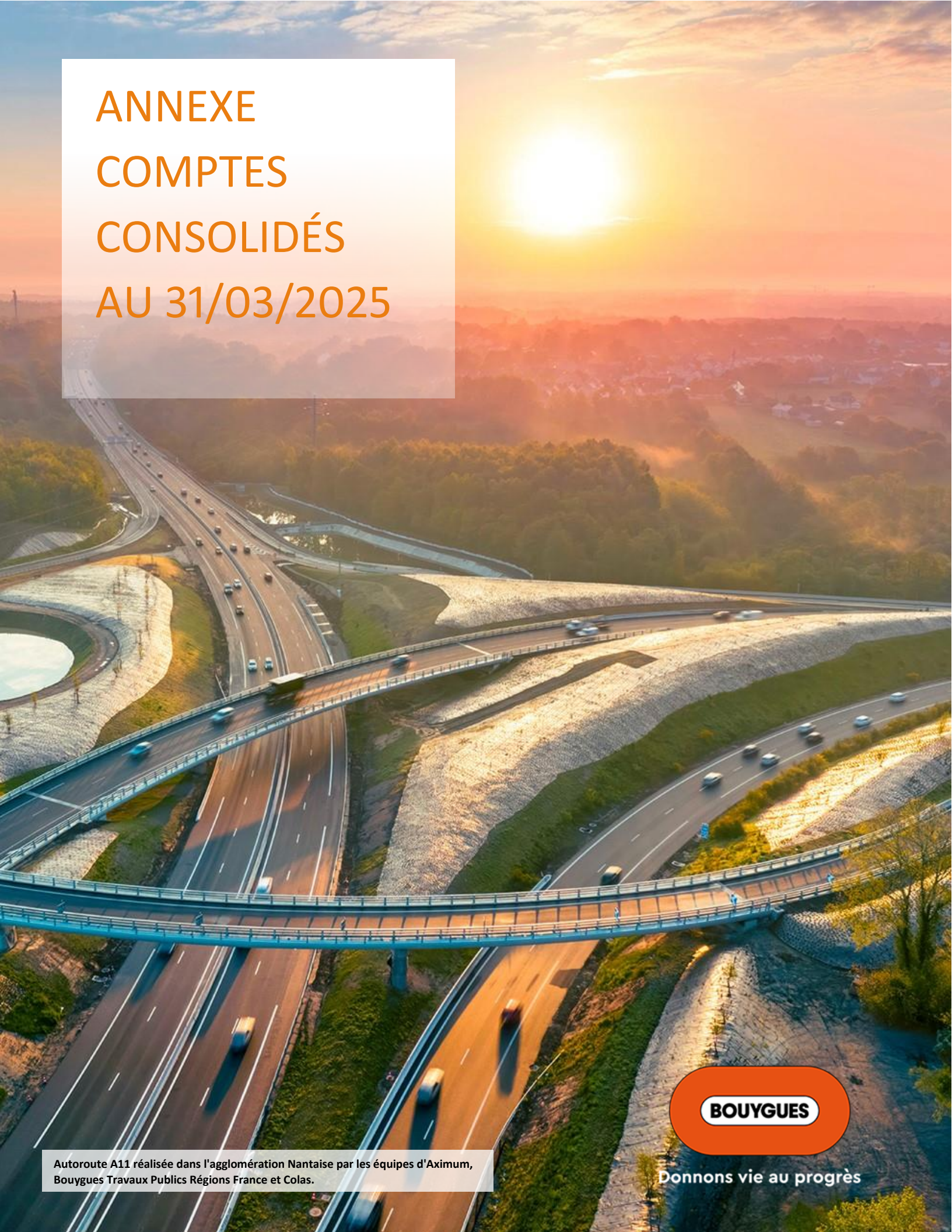


# ANNEXE COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/03/2025



**BOUYGUES**

Autoroute A11 réalisée dans l'agglomération Nantaise par les équipes d'Aximum, Bouygues Travaux Publics Régions France et Colas.

Donnons vie au progrès

## SOMMAIRE

NOTE 1	FAITS SIGNIFICATIFS .....	3
NOTE 2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE .....	4
NOTE 3	ACTIF NON COURANT.....	7
NOTE 4	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	8
NOTE 5	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES .....	9
NOTE 6	DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES .....	10
NOTE 7	VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET .....	12
NOTE 8	CHIFFRE D'AFFAIRES .....	13
NOTE 9	RESULTAT OPERATIONNEL .....	14
NOTE 10	IMPOT .....	15
NOTE 11	INFORMATION SECTORIELLE.....	16
NOTE 12	ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	18
NOTE 13	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES .....	18
NOTE 14	DIFFERENDS ET LITIGES .....	19

## Note 1 Faits significatifs

### 1.1 Faits significatifs du premier trimestre 2025

Les principales opérations du premier trimestre 2025 sont présentées ci-après :

- Le 20 juin 2024, le conseil d'administration de Bouygues Telecom a autorisé la cession de 5 sites MSC (data centres) du cœur de réseau en Île-de-France. En complément des deux sites cédés le 18 décembre 2024 (cf. note 1.2 de l'annexe), les trois sites restants ont été cédés en janvier 2025 pour 87 millions d'euros. Une plus-value de 12 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » en 2025 (cf. note 9 de l'annexe). Cette cession a été traitée comme une opération de cession-bail et conformément à la norme IFRS 16, le prix de cession a été classé dans l'état consolidé des flux de trésorerie en investissement pour la partie cédée pour un montant de 39 millions d'euros et en financement pour la partie conservée pour un montant de 48 millions d'euros, correspondant à la dette sur obligations locatives.
- Les 14 février et 28 février 2025, la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale ont été adoptées. Les impacts sur le premier trimestre 2025 s'élevaient à environ 40 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Ils concernent principalement la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France (cf. note 10 de l'annexe) pour laquelle une charge de 42 millions d'euros a été comptabilisée en impôts (33 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

### 1.2 Faits significatifs de l'exercice 2024

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2024 sont présentées ci-après :

- Le 22 février 2024, Bouygues Telecom a signé un protocole d'exclusivité avec le groupe La Poste, en vue d'acquérir 100% du capital de sa filiale La Poste Telecom, 1<sup>er</sup> opérateur virtuel du marché français (détenue à date à 51% par le groupe La Poste et à 49% par SFR). La Poste Telecom regroupe 460 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires en 2024 de 339 millions d'euros (dont 320 millions d'euros facturés aux clients) contre 318 millions d'euros en 2023, avec une contribution de 57 millions d'euros au chiffre d'affaires du Groupe et une contribution nulle à son résultat net (part Groupe). L'opération effective a eu lieu le 15 novembre 2024, après obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence et de la résolution des divergences entre SFR et La Poste sur les modalités de réalisation. A cette date, un partenariat de distribution exclusif associant le groupe La Poste, La Banque Postale et La Poste Telecom a été signé.

Le prix d'acquisition s'élève à 972 millions d'euros et aucun complément de prix n'est prévu. La trésorerie acquise dans le cadre de cette opération s'établit à 2 millions d'euros. A la date de prise de contrôle, après une allocation préliminaire du coût d'acquisition aux relations clients (cf. note 3.1.1 de l'annexe), un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 921 millions d'euros.

Bouygues Telecom prévoit des coûts d'intégration de 2025 à 2027 pour préparer l'opération de migration réseau des clients dans les meilleures conditions. À l'issue de la migration d'environ 90% de ses clients Mobile sur le réseau de Bouygues Telecom, la contribution de l'acquisition de La Poste Telecom atteindrait environ 140 millions d'euros d'EBITDA après Loyer par an à partir de 2028.

- Le 27 février 2024, Bouygues Telecom a annoncé qu'elle n'exercera pas en 2024 l'option d'achat, dont la période d'exercice s'étendait du 15 mars au 15 juin 2024, qui lui permettrait de détenir 51% de la co-entreprise SDAIF détenue avec Vauban Infrastructure Partners.
- Le 8 avril 2024, Bouygues Immobilier a engagé une procédure d'information et consultation des instances de représentation du personnel préalable à la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, privilégiant le volontariat et le reclassement interne, portant sur 225 postes. Le plan a été clôturé le 28 août 2024 au regard des résultats atteints

lors de la phase de volontariat qui a conduit à la suppression de 221 postes par des mobilités internes dans le Groupe et des départs volontaires. Ces mesures ont commencé à porter leurs fruits fin 2024, pour un effet plein attendu en 2025. Le coût relatif aux mesures annoncées a été enregistré en 2024 en « Autres charges opérationnelles ». L'entreprise poursuit sa nécessaire adaptation au potentiel de son marché, ainsi qu'à son carnet de commandes et son portefeuille d'opérations, avec pour objectif prioritaire de préparer l'avenir dans un monde en profonde mutation, où se loger reste un besoin essentiel pour bon nombre de Français.

- Le 20 juin 2024, le conseil d'administration de Bouygues Telecom a autorisé la cession de 5 sites MSC (data centres) du cœur de réseau en Île de France. Le 18 décembre 2024, deux sites ont été cédés pour 63 millions d'euros. Une plus-value de 7 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » en 2024 (cf. note 9 de l'annexe). Cette cession a été traitée comme une opération de cession-bail et conformément à la norme IFRS 16, le prix de cession a été classé dans l'état consolidé des flux de trésorerie en investissement pour la partie cédée pour un montant de 27 millions d'euros et en financement pour la partie conservée pour un montant de 36 millions d'euros, correspondant à la dette sur obligations locatives. La valeur nette comptable de trois autres sites a été reclassée en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » au 31 décembre 2024 pour un montant de 59 millions d'euros.
- Le 31 juillet 2024, le groupe Newen (devenu Studio TF1 au premier trimestre 2025) a finalisé l'acquisition d'une participation de 63% du capital de Johnson Production Group, un des acteurs majeurs de la production et de la distribution de téléfilms dans le monde, basé aux Etats-Unis.

Johnson Production Group (JPG) a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 60 millions de dollars (soit environ 55 millions d'euros) au cours de l'exercice 2023. En 2024, la contribution au chiffre d'affaires du Groupe est de 24 millions d'euros. Le prix d'acquisition à la date de réalisation de l'opération s'élève à 83 millions d'euros. La trésorerie acquise dans le cadre de cette acquisition s'établit à 4 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, dans l'attente de la finalisation de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 47 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 68 millions d'euros.

- Le 26 septembre 2024, TF1 a signé un accord de cession concernant l'ensemble des classes de produits et services de l'une de ses marques à l'exception de celles relatives aux activités audiovisuelles, de divertissements et à l'hôtellerie pour un prix de cession de 27 millions d'euros. Le résultat de cession de cette marque est présenté en « Autres produits et charges d'exploitation ». Le prix de cession a été encaissé début octobre 2024.

### 1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 mars 2025

- Néant

## Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

### 2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales (« le Groupe ») au 31 mars 2025 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. S'agissant de comptes condensés, ils doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 présentés dans le document d'enregistrement universel déposé le 25 mars 2025 auprès de l'AMF.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par l'ancien International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »), à présent appelé IFRS Interpretation Committee, ou émises par l'organisme qui l'a précédé, le Standing Interpretation Committee (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 31 mars 2025, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes sont présentés en millions d'euros (sauf mention contraire), devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe, et intègrent le bilan, le compte de résultat, l'état des produits et charges comptabilisés, le tableau de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et l'annexe.

## 2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés intermédiaires condensés du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses six métiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 13 mai 2025.

Les comptes consolidés intermédiaires condensés au 31 mars 2025 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états financiers au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2024.

La Direction du Groupe a établi les comptes consolidés intermédiaires condensés en prenant en compte des estimations et hypothèses telles que décrites en note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2024.

Les méthodes d'évaluation spécifiques aux comptes consolidés intermédiaires condensés sont les suivantes :

- Lors des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt des sociétés au titre de la période est évaluée selon les principes définis par la norme IAS 34 sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice appliqué au résultat avant impôt de la période (sauf pour les sociétés françaises de l'intégration fiscale de Bouygues SA dont la charge d'impôt est appréciée selon une imposition réelle à la fin de période).
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des avantages du personnel correspondent au prorata des charges estimées sur l'année, calculées sur la base des hypothèses actuarielles et des prévisions réalisées au 31 décembre 2024. Les effectifs, les salaires ou les hypothèses actuarielles sont mis à jour lorsque l'impact est significatif.

A compter des comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2024, TF1 a reclassé la production immobilisée relative à la production de ses programmes audiovisuels, précédemment présentée en « Autres produits d'exploitation », en diminution des charges de production qui la constituent. Ce reclassement ne change pas la performance de TF1 mais modifie la présentation des postes « Autres produits d'exploitation », « Achats consommés », « Charges de personnel », « Charges externes » du compte de résultat.

Le compte de résultat consolidé du groupe Bouygues du premier trimestre 2024 n'a pas été republié compte tenu de la non-matérialité du reclassement et de l'absence d'impact sur les indicateurs financiers clés du Groupe. Les autres produits d'exploitation auraient été réduits de 48 millions d'euros sur le premier trimestre 2024, pour reclasser ces montants en minoration des charges de production.

La rémunération de supports de trésorerie et équivalents de trésorerie classée dans les annexes aux états financiers de l'exercice clos au 31 mars 2024 en « Autres produits financiers » pour 14 millions d'euros a été reclassée au sein du « Coût de l'endettement financier net » en « Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie ».

A compter de l'arrêté annuel 2024, le Groupe a apporté deux modifications de présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie sans impact sur le flux de trésorerie du premier trimestre 2024 ni sur les sous-totaux le composant. La première modification concerne la suppression de la ligne « Autres variations de périmètre : trésorerie des sociétés acquises ou cédées » désormais répartie entre « Prix d'acquisition des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés acquises » et « Prix de cession des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés cédées ». La deuxième modification est relative à la « Variation des dettes financières courantes et non courantes » qui est désormais détaillée en « Augmentation des dettes financières

courantes et non courantes » et « Diminution des dettes financières courantes et non courantes ». Les soldes des « Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement » et « Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement » du premier trimestre 2024 demeurent inchangés. Par conséquent, le tableau de flux de trésorerie du premier trimestre 2024 publié reste inchangé.

L'application au premier trimestre 2024 de ces modifications de présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie se serait traduite par :

- Un impact nul sur les lignes « Prix d'acquisition des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés acquises » et « Prix de cession des activités consolidées net de la trésorerie des sociétés cédées » ;
- La décompensation du flux de trésorerie positif lié aux opérations de financement du premier trimestre 2024 de 23 millions d'euros en une augmentation de 95 millions d'euros et une diminution de 72 millions d'euros.

### 2.3 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Au 31 mars 2025, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2024, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- Principaux amendements significatifs en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - Amendements à IAS 21 – Absence de convertibilité  
Le 12 novembre 2024, la Commission européenne a adopté les amendements à la norme IAS 21 relatifs à l'absence de convertibilité d'une monnaie.  
Ces amendements viennent préciser quand une monnaie est convertible et comment déterminer le taux de change lorsqu'elle ne l'est pas. Le Groupe n'a pas identifié de transactions en devises non convertibles au 31 mars 2025.
- Principales normes, amendements et interprétations essentiels publiés par l'IASB, non adoptés par l'Union européenne :
  - IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers  
Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ». IFRS 18 remplacera IAS 1 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées afin de permettre aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur la performance financière des entreprises au travers de trois axes principaux :
    - L'amélioration de la comparabilité du compte de résultat avec l'introduction de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et la mise en place de sous-totaux obligatoires ;
    - L'amélioration des informations communiquées sur les indicateurs de performance ; et
    - La revue de la pertinence des informations à communiquer dans les états financiers ou dans les notes annexes afin que celles-ci soient le plus utiles aux investisseurs.

La norme IFRS 18, sous réserve de son adoption par l'Union européenne, sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2027 avec une application rétrospective. Elle pourra faire l'objet d'une application anticipée dès 2026. Son impact sur la présentation des états financiers et des annexes aux états financiers est en cours d'analyse par le Groupe. A ce stade, il n'est pas prévu d'anticiper son application.

## Note 3 Actif non courant

### 3.1 Goodwill

#### 3.1.1 Évolution de la valeur nette sur le premier trimestre 2025

	Valeur nette
<b>31/12/2024</b>	<b>13 652</b>
Changements de périmètre	9
Pertes de valeur	
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	(23)
<b>31/03/2025</b>	<b>13 638</b>

Les goodwill provisoires au 31 mars 2025 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont déterminés de la manière suivante :

	Johnson Production Group	La Poste Telecom
UGT	TF1	Bouygues Telecom
<b>Prix d'acquisition (I)</b>	<b>83</b>	<b>972</b>
<b>Actifs nets acquis hors goodwill : (II)</b>	<b>(24)</b>	<b>23</b>
Actif non courant	(30)	(59)
Actif courant	(18)	(82)
Passif non courant		24
Passif courant	24	140
<b>Affectation du prix d'acquisition : (III)</b>	<b>(36)</b>	<b>(74)</b>
Écarts d'évaluation incorporels	(45)	(100)
Écarts d'évaluation corporels		
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	9	26
<b>Part non acquise (IV)</b>	<b>22</b>	
<b>Goodwill (I)+(II)+(III)+(IV)</b>	<b>45</b>	<b>921</b>
Écarts de conversion		
<b>Goodwill au 31/03/2025</b>	<b>45</b>	<b>921</b>

#### 3.1.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

UGT	31/03/2025		31/12/2024	
	Total	Bouygues ou filiales (%)	Total	Bouygues ou filiales (%)
Colas <sup>a</sup>	1 558	100,00	1 560	100,00
Bouygues Construction <sup>b</sup>	255	100,00	258	100,00
Equans <sup>a</sup>	6 148	100,00	6 154	100,00
Bouygues Telecom <sup>a</sup>	4 323	90,53	4 323	90,53
TF1 <sup>a</sup>	1 354	46,32	1 357	46,10
<b>TOTAL</b>	<b>13 638</b>		<b>13 652</b>	

(a) Goodwill sur acquisitions réalisées par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT.

(b) Goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement.

En l'absence d'indice de perte de valeur, les goodwill comptabilisés au 31 mars 2025 n'ont pas fait l'objet d'un nouveau test de dépréciation.

## 3.2 Coentreprises et entités associées

La quote-part du résultat des coentreprises et entités associées est détaillée par métier en note 11 de l'annexe.

	Valeur nette
<b>31/12/2024</b>	<b>1 711</b>
Quote-part du résultat de la période	(9)
Écarts de conversion	(10)
Autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	5
<b>Résultat net et produits et charges nets comptabilisés</b>	<b>(14)</b>
Distribution de dividendes, investissements et augmentations de capital, cessions, virements de rubriques et autres mouvements	42
<b>31/03/2025</b>	<b>1 739</b>

## Note 4 Information sur les capitaux propres consolidés

### 4.1 Capital de Bouygues SA

Au 31 mars 2025, le capital social de Bouygues SA est constitué de 379 124 771 actions, d'une valeur nominale d'un euro. Ce capital comprend 2 261 911 actions détenues en propre (hors contrat de liquidité) dont 1 388 858 actions sont destinées à être annulées pour 48 millions d'euros et 873 053 actions sont destinées à des plans d'actions gratuites pour 30 millions d'euros.

	31/12/2024	Flux 2025		31/03/2025
		Augmentation	Réduction	
Actions	378 957 797	166 974		379 124 771
<b>NOMBRE DE TITRES</b>	<b>378 957 797</b>	<b>166 974</b>		<b>379 124 771</b>
Nominal	1 €			1 €
<b>CAPITAL EN EUROS</b>	<b>378 957 797</b>	<b>166 974</b>		<b>379 124 771</b>

Les augmentations de capital de 166 974 actions réalisées au cours du premier trimestre 2025 correspondent à l'exercice d'options de souscription pour un montant de 5 millions d'euros.

## Note 5 Provisions non courantes et courantes

### 5.1 Provisions non courantes

Au 31 mars 2025, les provisions non courantes s'élevaient à 2 623 millions d'euros :

	Avantages du personnel <sup>a</sup>	Litiges, contentieux, réclamations, travaux <sup>b</sup>	Garanties données <sup>c</sup>	Autres provisions non courantes <sup>d</sup>	Total
<b>31/12/2024</b>	<b>859</b>	<b>327</b>	<b>700</b>	<b>748</b>	<b>2 634</b>
Écarts de conversion	(1)		(6)	(3)	(10)
Dotations	24	10	11	19	64
Reprises sur provisions utilisées	(20)	(6)	(11)	(3)	(40)
Reprises sur provisions non utilisées		(5)	(4)	(9)	(18)
Gains et pertes actuariels	(5)				(5) <sup>e</sup>
Virements de rubriques et autres mouvements		(1)			(1)
<b>31/03/2025</b>	<b>857</b>	<b>325</b>	<b>690</b>	<b>751</b>	<b>2 623</b> <sup>f</sup>

Les provisions sont valorisées en fonction de la meilleure estimation du risque par le management. Les provisions pour litiges, contentieux, réclamations et travaux concernent principalement Colas, Bouygues Construction, Equans et Bouygues Telecom. L'indication de provisions individualisées n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

<b>(a) Avantages du personnel</b>	<b>857</b>
Indemnités de fin de carrière (IFC)	586
Médailles du travail	172
Autres avantages du personnel long terme	99
<b>(b) Litiges, contentieux, réclamations, travaux</b>	<b>325</b>
Provisions sur litiges clients	60
Réclamations sous-traitants	45
Autres litiges de personnel et divers	220
<b>(c) Garanties données</b>	<b>690</b>
Provisions garanties décennales	585
Provisions garanties complémentaires Bâtiment Génie civil/Travaux publics	105
<b>(d) Autres provisions non courantes</b>	<b>751</b>
Provisions risques divers étrangers	30
Provisions risques sur sociétés non contrôlées (y compris pertes au-delà de l'investissement initial des sociétés MEQ)	190
Démantèlement et remise en état des sites	338
Provisions Contrôle Organismes sociaux	76
Autres provisions non courantes	117

(e) Les écarts actuariels au titre des avantages du personnel figurent pour 5 millions d'euros dans l'état consolidé des produits et charges comptabilisés.

(f) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions non courantes s'établissent à 61 millions d'euros au 31 mars 2025 contre 62 millions d'euros au 31 décembre 2024. Ils sont constitués de provisions pour garanties données pour 53 millions d'euros et de provisions pour litiges et contentieux pour 8 millions d'euros. La variation de la période s'explique par des écarts de conversion.

## 5.2 Provisions courantes

Au 31 mars 2025, les provisions liées au cycle d'exploitation s'élèvent à 2 030 millions d'euros :

Provisions liées à l'exploitation	Provisions garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers	Provisions pour pertes à terminaison chantiers	Autres provisions courantes <sup>a</sup>	Total
<b>31/12/2024</b>	<b>110</b>	<b>541</b>	<b>812</b>	<b>629</b>	<b>2 092</b>
Écarts de conversion	(1)	(8)	(13)	(6)	(28)
Changements de périmètre					
Dotations	15	49	89	75	228
Reprises sur provisions utilisées	(10)	(28)	(104)	(92)	(234)
Reprises sur provisions non utilisées	(1)	(11)	(22)	(3)	(37)
Virements de rubriques et autres mouvements		23	(19)	5	9
<b>31/03/2025</b>	<b>113</b>	<b>566</b>	<b>743</b>	<b>608</b>	<b>2 030 <sup>b</sup></b>

Les provisions pour risques chantiers, travaux et fin de chantiers et pour pertes à terminaison concernent principalement Colas, Bouygues Construction et Equans. L'indication de provisions individualisées n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

<b>(a) Autres provisions courantes :</b>	<b>608</b>
Provisions pour réassurance	83
Provisions pour restructuration	16
Provisions pour remise en état des sites (courant)	37
Provisions courantes diverses	472

**(b) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions courantes s'établissent à 71 millions d'euros au 31 mars 2025 et restent stables par rapport au 31 décembre 2024. Ils sont constitués de provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers pour 19 millions d'euros, de provisions pour pertes à terminaison pour 8 millions d'euros et d'autres provisions courantes pour 44 millions d'euros.**

## Note 6 Dettes financières non courantes et courantes

### 6.1 Répartition des emprunts

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	31/03/2025	31/12/2024	31/03/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	150	107	8 782	8 760
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	246	264	1 531	1 542
Emprunts et dettes financières divers	50	45	161	165
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES</b>	<b>446</b>	<b>416</b>	<b>10 474</b>	<b>10 467</b>

Les dettes financières non courantes et courantes s'établissent à 10 920 millions d'euros au 31 mars 2025 et restent stables par rapport au 31 décembre 2024.

### 6.2 Covenants et trigger events

Les emprunts obligataires comportent une clause de change of control (clause de changement de contrôle de Bouygues SA). Les crédits bancaires contractés par Bouygues SA ne comportent ni covenant financier ni trigger event. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

### 6.3 Programmes de cession de créances et d'affacturage inversé

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 (principalement lorsque les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution sont transférés en substance à un tiers) a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées décomptabilisées au 31 mars 2025 est de 76 millions d'euros (114 millions d'euros au 31 mars 2024) contre 265 millions d'euros au 31 décembre 2024 (437 millions d'euros au 31 décembre 2023). Ces cessions sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Le Groupe dispose également d'un programme de titrisation de créances commerciales, principalement par l'intermédiaire de sa filiale Bouygues Telecom, dont le montant, comptabilisé en « Emprunts et dettes financières divers », s'élève à 618 millions d'euros au 31 mars 2025 (639 millions d'euros au 31 mars 2024) contre 595 millions d'euros au 31 décembre 2024 (623 millions d'euros au 31 décembre 2023). Dans la mesure où ce programme n'est pas déconsolidant, il n'a pas d'incidence sur l'endettement financier net du Groupe. Dans l'état consolidé des flux de trésorerie, la trésorerie encaissée est présentée en « Augmentation des dettes financières courantes et non courantes ».

Le Groupe a mis en place chez Bouygues Telecom des programmes d'affacturage inversé dans lesquels des dettes fournisseurs sont cédées à des établissements financiers. Ces programmes tripartites proposent la possibilité pour les fournisseurs concernés (dont le règlement en France peut aller jusqu'à 60 jours après la date de la facture) de bénéficier d'un paiement anticipé en contrepartie d'un escompte et pour Bouygues Telecom de bénéficier d'un allongement du délai de paiement accordé par les établissements financiers qui peut aller jusqu'à 90 jours au-delà du délai contractuel.

Bouygues Telecom a mis en place deux programmes pour des durées indéterminées, le premier sans montant maximum (avec un fournisseur de terminaux dont le délai de paiement contractuel est de 30 jours) et le second pour un montant maximum de 110 millions d'euros (avec des fournisseurs de terminaux et d'équipements de réseau dont les délais de paiement contractuels sont de 45 à 60 jours).

Le détail de ces deux programmes est présenté ci-dessous :

	31/03/2025			31/03/2024			31/12/2024		
	Bouygues Telecom			Bouygues Telecom			Bouygues Telecom		
	1er Programme	2ème Programme	Total	1er Programme	2ème Programme	Total	1er Programme	2ème Programme	Total
Factures émises depuis moins de 60 jours	19	25	44	17	21	38	54	64	118
Factures émises depuis plus de 60 jours à 90 jours	37		37	47	3	50	67	36	103
Factures émises depuis plus de 90 jours	7		7				39	9	48
<b>TOTAL AFFACTURAGE INVERSÉ</b>	<b>63</b>	<b>25</b>	<b>88</b>	<b>64</b>	<b>24</b>	<b>88</b>	<b>160</b>	<b>109</b>	<b>269</b>

Les dettes couvertes par ces programmes sont comptabilisées en « Fournisseurs et comptes rattachés ». L'état consolidé des flux de trésorerie n'est pas impacté lors du recours à ces programmes. Le paiement est présenté en « Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité » à l'extinction des dettes fournisseurs.

Au 31 mars 2025, la totalité des montants concernés par ces programmes d'affacturage inversé a été réglée par les établissements financiers aux fournisseurs et Bouygues Telecom a bénéficié d'une extension des délais contractuels pour 73 millions d'euros (218 millions d'euros au 31 décembre 2024).

## Note 7 Variation de l'endettement financier net

	31/12/2024	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de trésorerie	Variations des justes valeurs	Autres mouvements	31/03/2025
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 567	(44)	(3)	(837)			4 683
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(749)	(5)	2	(92)			(844)
<b>TRESORERIE NETTE (A) *</b>	<b>4 818</b>	<b>(49)</b>	<b>(1)</b>	<b>(929)</b>			<b>3 839</b>
Dettes financières non courantes	10 467	(2)		(8)	17 <sup>b</sup>		10 474
Dettes financières courantes	416	2		29		(1)	446
Instruments financiers nets	1			2	(4)		(1)
<b>ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (B)</b>	<b>10 884</b>			<b>23</b>	<b>13</b>	<b>(1)</b>	<b>10 919</b>
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET (A) - (B)</b>	<b>(6 066)</b>	<b>(49)</b>	<b>(1)</b>	<b>(952)</b>	<b>(13)</b>	<b>1</b>	<b>(7 080)</b>

(a) diminution de la trésorerie nette sur le premier trimestre 2025 de 979 millions d'euros analysée dans l'état consolidé des flux de trésorerie

(b) dont 17 millions d'euros représentant l'écart entre les intérêts sur les emprunts obligataires payés aux taux coupons et le coût de l'endettement financier net comptabilisé au taux couvert tel que présenté dans la CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés

## Note 8 Chiffre d'affaires

### 8.1 Analyse par métier

Le chiffre d'affaires par métier est présenté après élimination du chiffre d'affaires inter-activités.

	1 <sup>er</sup> trimestre 2025				1 <sup>er</sup> trimestre 2024			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Colas	1 310	1 399	2 709	22	1 285	1 347	2 632	22
Bouygues Construction	912	1 577	2 489	20	930	1 482	2 412	20
Bouygues Immobilier	269	20	289	2	253	28	281	2
Equans	1 517	3 070	4 587	36	1 569	3 016	4 585	37
Bouygues Telecom	1 978		1 978	16	1 888		1 888	15
TF1	456	55	511	4	448	55	503	4
Bouygues SA et autres	1	21	22		1	12	13	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>6 443</b>	<b>6 142</b>	<b>12 585</b>	<b>100</b>	<b>6 374</b>	<b>5 940</b>	<b>12 314</b>	<b>100</b>

La ventilation du chiffre d'affaires par nature et métier figure en note 11 de l'annexe.

### 8.2 Analyse par activité

	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2025	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2024
<b>Colas</b>	<b>2 728</b>	<b>2 644</b>
<b>Bouygues Construction</b>	<b>2 521</b>	<b>2 444</b>
<b>Bouygues Immobilier</b>	<b>289</b>	<b>281</b>
dont Logement	287	276
dont Tertiaire	2	5
<b>Equans</b>	<b>4 606</b>	<b>4 602</b>
<b>Bouygues Telecom <sup>a</sup></b>	<b>1 990</b>	<b>1 899</b>
dont Chiffre d'affaires Services	1 605	1 523
dont Autres	385	376
<b>TF1</b>	<b>520</b>	<b>512</b>
dont Média	461	453
dont Studio TF1	59	59
<b>Bouygues SA et autres</b>	<b>56</b>	<b>51</b>
<b>Chiffre d'affaires inter-activités</b>	<b>(125)</b>	<b>(119)</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>12 585</b>	<b>12 314</b>

(a) Le chiffre d'affaires facturé aux clients de Bouygues Telecom s'élève à 1 615 millions d'euros au premier trimestre 2025 contre 1 522 millions d'euros au premier trimestre 2024.

### 8.3 Analyse par zone géographique

	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2025		Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2024	
	Total	%	Total	%
France	6 443	51	6 374	52
Union européenne (27 membres)	1 771	14	1 822	15
Autres pays européens	1 990	16	1 950	16
Afrique	373	3	312	2
Moyen-Orient	60	1	90	1
Amérique du Nord	1 002	8	992	8
Amérique Centrale et du Sud	168	1	151	1
Asie-Pacifique	778	6	623	5
<b>TOTAL</b>	<b>12 585</b>	<b>100</b>	<b>12 314</b>	<b>100</b>

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2025 réalisé au sein des autres pays européens est constitué pour 73 % par le Royaume-Uni et pour 25 % par la Suisse (respectivement 74% et 24% pour le premier trimestre 2024), essentiellement dans les activités d'énergies et services et de construction.

## 8.4 Carnet de commandes

	31/03/2025	31/03/2024	31/12/2024
<b>Activités de construction</b>	<b>34 202</b>	<b>30 440</b>	<b>32 232</b>
dont Colas	15 051	13 781	13 124
dont Bouygues Construction	18 291	15 693	18 185
dont Bouygues Immobilier	860	966	923
<b>Equans</b>	<b>26 380</b>	<b>26 188</b>	<b>25 446</b>

## Note 9 Résultat opérationnel

	1 <sup>er</sup> trimestre	
	2025	2024
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>40</b>	<b>3</b>
Autres produits opérationnels	14	
Autres charges opérationnelles	(33)	(42)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>21</b>	<b>(39)</b>

La répartition par métier du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel est présentée en note 11 de l'annexe.

### 1<sup>er</sup> trimestre 2025

Les autres charges opérationnelles nettes s'élèvent à 19 millions d'euros pour le Groupe. Elles se décomposent de la manière suivante :

- 27 millions d'euros de coûts liés aux dispositifs d'incitation à la performance chez Equans, Bouygues SA et TF1 ;
- 12 millions d'euros de produits opérationnels chez Bouygues Telecom, liés à la plus-value de cession de trois data centres (cf. note 1.1 de l'annexe) ; et
- 4 millions d'euros de coûts de réorganisation et d'intégration, dont coûts d'intégration chez Equans et coûts liés à un plan de mobilité chez Bouygues Telecom.

### 1<sup>er</sup> trimestre 2024

Les autres charges opérationnelles nettes s'élèvent à 42 millions d'euros pour le Groupe. Elles se décomposent de la manière suivante :

- 26 millions d'euros de coûts liés aux dispositifs d'incitation à la performance chez Equans, Bouygues SA et TF1 ;
- 11 millions d'euros de coûts de réorganisation et d'intégration, dont 5 millions d'euros de charges de restructuration chez Bouygues Immobilier au titre de départs actés au premier trimestre 2024, 4 millions d'euros de coûts de réorganisation chez Bouygues Telecom et 2 millions d'euros de coûts d'intégration chez Equans ; et
- 5 millions d'euros d'autres charges opérationnelles chez Bouygues Telecom, dont 3 millions d'euros de charges en lien avec des contrôles fiscaux et 2 millions d'euros d'autres charges opérationnelles.

## Note 10 Impôt

La charge d'impôt s'élève à 63 millions d'euros au premier trimestre 2025.

	1 <sup>er</sup> trimestre	
	2025	2024
<b>PRODUIT / (CHARGE) D'IMPÔT</b>	<b>(63)</b>	<b>(7)</b>

Le taux effectif d'impôt n'est pas représentatif du taux de l'année. Par ailleurs, la charge d'impôt du Groupe du premier trimestre 2025 comprend une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France prévue par la loi de finances 2025 pour 42 millions d'euros, incluant la surtaxe basée sur le résultat taxable 2024 (charge de 43 millions d'euros) et une partie de la surtaxe basée sur le résultat taxable 2025 comptabilisée selon la méthode du taux effectif d'impôt (produit de 1 million d'euros).

## Note 11 Information sectorielle

Les contributions par métier aux principaux agrégats du Groupe sont les suivantes :

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>								
<b>1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2025</b>								
Publicité						363		363
Prestations de services	123	181	8	1 227	1 605	145	55	3 344
Autres produits sur activités de construction	2 100	2 312	281	3 321			1	8 015
Autre chiffre d'affaires	505	28		58	385	12		988
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>2 728</b>	<b>2 521</b>	<b>289</b>	<b>4 606</b>	<b>1 990</b>	<b>520</b>	<b>56</b>	<b>12 710</b>
Chiffre d'affaires inter-activités	(19)	(32)		(19)	(12)	(9)	(34)	(125)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES</b>	<b>2 709</b>	<b>2 489</b>	<b>289</b>	<b>4 587</b>	<b>1 978</b>	<b>511</b>	<b>22</b>	<b>12 585</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS</b>	<b>(305)</b>	<b>72</b>	<b>(7)</b>	<b>177</b>	<b>101</b>	<b>43</b>	<b>(12)</b>	<b>69</b>
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(2)	(1)			(9)	(5)	(12)	(29)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>(307)</b>	<b>71</b>	<b>(7)</b>	<b>177</b>	<b>92</b>	<b>38</b>	<b>(24)</b>	<b>40</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>(307)</b>	<b>71</b>	<b>(7)</b>	<b>158</b>	<b>101</b>	<b>36</b>	<b>(31)</b>	<b>21</b>
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	3	1	(5)	8	(18)	(1)	3	(9)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>(264)</b>	<b>63</b>	<b>(15)</b>	<b>118</b>	<b>(8)</b>	<b>7</b>	<b>(57)</b>	<b>(156)</b>

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>								
<b>1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2024</b>								
Publicité						363		363
Prestations de services	121	189	11	1 094	1 523	137	51	3 126
Autres produits sur activités de construction	2 041	2 215	270	3 430				7 956
Autre chiffre d'affaires	482	40		78	376	12		988
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>2 644</b>	<b>2 444</b>	<b>281</b>	<b>4 602</b>	<b>1 899</b>	<b>512</b>	<b>51</b>	<b>12 433</b>
Chiffre d'affaires inter-activités	(12)	(32)		(17)	(11)	(9)	(38)	(119)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNES</b>	<b>2 632</b>	<b>2 412</b>	<b>281</b>	<b>4 585</b>	<b>1 888</b>	<b>503</b>	<b>13</b>	<b>12 314</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS</b>	<b>(300)</b>	<b>62</b>	<b>(26)</b>	<b>133</b>	<b>130</b>	<b>37</b>	<b>(10)</b>	<b>26</b>
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(2)				(6)		(15)	(23)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>(302)</b>	<b>62</b>	<b>(26)</b>	<b>133</b>	<b>124</b>	<b>37</b>	<b>(25)</b>	<b>3</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>(302)</b>	<b>62</b>	<b>(31)</b>	<b>111</b>	<b>115</b>	<b>34</b>	<b>(28)</b>	<b>(39)</b>
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	1	3	2	6	(16)	1	(1)	(4)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>(255)</b>	<b>61</b>	<b>(24)</b>	<b>80</b>	<b>38</b>	<b>14</b>	<b>(60)</b>	<b>(146)</b>

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(307)</b>	<b>71</b>	<b>(7)</b>	<b>177</b>	<b>92</b>	<b>38</b>	<b>(24)</b>	<b>40</b>
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(12)	(2)		(4)	(11)	(1)	1	(29)
<b>Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :</b>								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	47	25	2	43	333	92	15	557
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	11	(33)	(1)	33	27	(5)	7	39
<b>Retraitement des autres produits d'exploitation :</b>								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(29)	(29)	(2)	(2)	(26)	(6)		(94)
<b>EBITDA APRÈS LOYER</b>								
<b>1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2025</b>	<b>(290)</b>	<b>32</b>	<b>(8)</b>	<b>247</b>	<b>415</b>	<b>118</b>	<b>(1)</b>	<b>513</b>

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(302)</b>	<b>62</b>	<b>(26)</b>	<b>133</b>	<b>124</b>	<b>37</b>	<b>(25)</b>	<b>3</b>
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(10)	(1)		(4)	(9)	(1)		(25)
<b>Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :</b>								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	50	26	2	40	311	79	18	526
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(7)	(28)	4		11	(4)	(2)	(26)
<b>Retraitement des autres produits d'exploitation :</b>								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(24)	(34)	(3)	(13)	(8)	(5)		(87)
<b>EBITDA APRÈS LOYER</b>								
<b>1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2024</b>	<b>(293)</b>	<b>25</b>	<b>(23)</b>	<b>156</b>	<b>429</b>	<b>106</b>	<b>(9)</b>	<b>391</b>

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
<b>Indicateurs financiers bilan</b>								
<b>31 mars 2025</b>								
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET</b>	<b>278</b>	<b>3 781</b>	<b>(447)</b>	<b>1 896</b>	<b>(4 188)</b>	<b>559</b>	<b>(8 959)</b>	<b>(7 080)</b>
<b>Indicateurs financiers bilan</b>								
<b>31 décembre 2024</b>								
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET</b>	<b>965</b>	<b>4 033</b>	<b>(384)</b>	<b>1 517</b>	<b>(3 800)</b>	<b>506</b>	<b>(8 903)</b>	<b>(6 066)</b>

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA & autres filiales	Total
<b>Autres indicateurs financiers</b>								
<b>1<sup>er</sup> trimestre 2025</b>								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	(250)	113	(8)	213	409	98	(50)	525
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(38)	(8)		(29)	(356)	(68)	(1)	(500)
Remboursement des obligations locatives (III)	(55)	(11)	(1)	(35)	1 <sup>a</sup>	(3)		(104)
<b>CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)</b>	<b>(343)</b>	<b>94</b>	<b>(9)</b>	<b>149</b>	<b>54</b>	<b>27</b>	<b>(51)</b>	<b>(79)</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES</b>	<b>(276)</b>	<b>(301)</b>	<b>(55)</b>	<b>235</b>	<b>(237)</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>(604)</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>(24)</b>	<b>(8)</b>		<b>1</b>	<b>(165)</b>	<b>(4)</b>	<b>(1)</b>	<b>(201)</b>

(a) Le montant de remboursement des loyers de Bouygues Telecom est présenté net de la part du prix de vente des immobilisations allouées aux actifs conservés dans le cadre d'une opération de cession bail de 48 millions d'euros au premier trimestre 2025 (cf. note 1.1 de l'annexe).

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA & autres filiales	Total
<b>Autres indicateurs financiers</b>								
<b>1<sup>er</sup> trimestre 2024</b>								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	(271)	101	(27)	197	430	92	(45)	477
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(40)	(22)		(34)	(474)	(62)	(1)	(633)
Remboursement des obligations locatives (III)	(47)	(11)	(2)	(36)	(46)	(2)	(1)	(145)
<b>CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)</b>	<b>(358)</b>	<b>68</b>	<b>(29)</b>	<b>127</b>	<b>(90)</b>	<b>28</b>	<b>(47)</b>	<b>(301)</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES</b>	<b>(237)</b>	<b>(328)</b>	<b>(157)</b>	<b>(27)</b>	<b>(233)</b>	<b>41</b>	<b>(25)</b>	<b>(966)</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>(13)</b>	<b>(4)</b>		<b>(3)</b>	<b>(74)</b>	<b>(9)</b>		<b>(103)</b>

## Note 12 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2024.

## Note 13 Informations sur les parties liées

Les natures des transactions avec les parties liées n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2024.

## **Note 14**      Différends et litiges

Au cours du premier trimestre 2025, les différends et litiges décrits en note 23 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024 n'ont pas évolué de manière significative à l'exception des éléments détaillés ci-après :

### **14.1**      **Colas**

#### **14.1.1**      **France – Nouvelle Route du Littoral**

Le groupement titulaire du marché de travaux MT 5.1 relatif à la construction de la digue (le « Groupement MT 5.1 »), dont GTOI (Colas) est membre à hauteur de 55%, a formé un recours indemnitaire contre son client la Région Réunion, devant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion au titre notamment de l'indemnisation de difficultés d'approvisionnement en enrochement, du paiement d'installations de chantier, de la prolongation des délais et de la restitution de pénalités de retard appliquées.

Par plusieurs décisions rendues entre octobre 2024 et février 2025, le tribunal administratif a rejeté la quasi-totalité des demandes de recours indemnitaires formulées par le Groupement titulaire du marché de travaux MT 3 (réalisation d'un viaduc), dont Colas n'est pas membre (cf. paragraphe 14.2.1 ci-dessous). Il a également rejeté les appels en garantie de la Région Réunion contre le Groupement MT 5.1.

### **14.2**      **Bouygues Construction**

#### **14.2.1**      **France – Nouvelle Route du Littoral**

Le 2 juillet 2020, le groupement constructeur titulaire du marché de travaux MT 3 relatif à la construction d'un viaduc, (le « Groupement MT 3 »), dont Bouygues Construction est membre à hauteur de 33%, a saisi le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion de plusieurs réclamations à l'encontre de son client la Région Réunion, portant sur divers sujets techniques.

Par plusieurs décisions rendues entre octobre 2024 et février 2025, le tribunal administratif, se prononçant sur les principaux dossiers concernés, a rejeté les demandes du Groupement MT 3, à l'exception d'une rémunération de l'ordre de 12 millions d'euros TTC au titre de travaux supplémentaires, assortie d'intérêts moratoires. Par ailleurs, le tribunal a décidé qu'un montant de 10 millions d'euros de pénalités était dû par le Groupement MT 3 à la Région Réunion.

Le Groupement MT 3, qui conteste fermement cette décision, a interjeté appel (ou va interjeter appel selon le cas) de ces décisions.

### **14.3**      **Equans**

#### **14.3.1**      **Chili – Hôpital Santiago du Chili**

Une procédure d'arbitrage a été engagée devant le Centre d'arbitrage et de médiation de la chambre de commerce de Santiago à la suite de la résiliation anticipée d'un contrat par Constructora de Infraestructura de Chile SPA (« CICH ») dont la filiale d'Equans Ima Industrial était sous-traitant.

Par une première décision en date du 14 mars 2025, le tribunal arbitral a confirmé la validité de la résiliation du contrat et la possibilité d'une indemnisation de CICH à ce titre. Il revient à CICH de justifier et de valoriser son préjudice.

### **14.4**      **Bouygues Telecom**

#### **14.4.1**      **Accès à l'infrastructure FTTH**

Le 29 mars 2022, à la suite de la demande de Bouygues Telecom de règlement d'un différend avec Orange relatif aux conditions financières liées à la restitution des frais de mise en service associés au raccordement du client final, l'Arcep a fait droit à la demande de Bouygues Telecom et a enjoint Orange de modifier les stipulations de son contrat. Orange a interjeté appel de cette décision devant la cour d'appel de Paris et le 4 mars 2025, celle-ci a rejeté la requête d'Orange. A la suite de cette décision, Bouygues Telecom va réinscrire au rôle du tribunal l'affaire de la restitution des frais de mise en service associés au raccordement

du client final qui sont dus à Bouygues Telecom et à SDAIF au titre des lignes FTTH résiliées en zone très dense et en zone moins dense (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018).

En mars 2025, Bouygues Telecom et la Société de Développement de la Fibre Au Service des Territoires (SDFAST) ont assigné XP Fibre devant le tribunal des affaires économiques de Paris afin d'obtenir la restitution des frais de mise en service associés au raccordement du client final qui leur sont dus au titre des lignes FTTH résiliées en dehors des zones très denses. Les demandes de Bouygues Telecom et de SDFAST s'élèvent à 51 millions d'euros.

#### **14.4.2 Litige et brevets**

Bouygues Telecom a été assignée par un tiers en contrefaçon au titre de trois brevets. Par un arrêt en date du 28 juin 2024, la cour d'appel de Paris a confirmé un jugement de première instance favorable à Bouygues Telecom sur le premier brevet.

La décision rendue en appel sur le deuxième brevet a été favorable à Bouygues Telecom. Après la révocation du troisième brevet par l'Office européen des brevets, le demandeur s'est désisté de son action devant le tribunal judiciaire.